



NICE, le 26 janvier 2023

Monsieur le Président du Département des Alpes Maritimes

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Président,

Suivant le préavis national de notre Fédération des Services Publics, nous adressons un préavis d'arrêt de travail pouvant aller de 0 à 24 heures pour la journée du 02 février 2023 afin de permettre au personnel de la collectivité de pouvoir s'inscrire dans cette journée d'actions et de manifestations.

Nous n'allons pas rappeler précisément la genèse et les méandres suivis par cette revalorisation des personnels du social et médico-social après qu'ait été porté au jour leur engagement à faire face à l'urgence sanitaire et sociale, en assurant la continuité des soins et de l'accompagnement dus aux plus vulnérables et plus démunis de nos concitoyens.

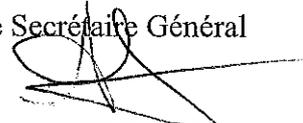
Le décret du 28 avril 2022 est caduc ; une extension des revalorisations de la mesure sociale du « ségur » a été votée dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022, permettant à bon nombre d'agents de percevoir avec effet rétroactif au mois d'avril 2022 un Complément de Traitement Indiciaire.

Mais, de nouveau, dans cette loi, un tri a été opéré, et les exclusions entre les différents personnels contribuant à la mise en œuvre des politiques de la perte d'autonomie, de l'accompagnement social et socio-éducatif, de la protection de l'Enfance ont perduré, malgré les alertes relayées par les organisations syndicales entretemps. Le gouvernement s'est défaussé, laissant entendre une vague discussion lors de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale (Plfss) pour 2023.

Au sein de notre collectivité, des agents ont attiré votre attention sur l'incohérence de cette mesure qui dénote une méconnaissance de la réalité du travail dans le secteur social et médico-social où chaque poste est le maillon d'une chaîne contribuant à la prise en charge de la population. Nous ne pouvons rester dans cette expectative : c'est pourquoi un mouvement national a été décidé dans lequel les agents « oubliés du Ségur » de notre collectivité peuvent s'inscrire.

Veillez agréer, monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Po/ Le Secrétaire Général



Thierry TRIPODI